PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juillet, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le vingt et un juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, M. MAHIAS, Mme DELSAUT, M. DEBOIS, Mme LE RENARD, M. LE GAL, M. LE RUYET, M. PERRICHOT, Mme CHARDOLA, Mme FALINI, Mme BOUSSICAUD, M. COUDÉ, M LUCAS, Mme POYAC-RICHARD

ABSENTS ET EXCUSÉS :

Mme BLANDEL ayant donné son pouvoir à Karine LE RENARD
M. LEVOYER ayant donné son pouvoir à Maxime LUCAS
Mme BARATIN ayant donné son pouvoir à Albane FALINI
M VEAUX ayant donné son pouvoir à Philippe MAHIAS
Mme IAFFRATE ayant donné son pouvoir à Jean-Charles SENTIER

Secrétaire de séance : Mme Océane BOUSSICAUD

- **Adoption du procès-verbal du 9 juin 2023**
- **Proposition d'annulation du bordereau N°7 intitulé le vote de tarifs pour la taille de haies au bord des routes et entretien de friches et remplacement par Proposition nouveau bordereau pour un don de GROUPAMA.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-D'ACCEPTER ce changement de bordereau

L'ordre du jour est le suivant :

1- Vote des tarifs des salles et du cimetière D 25-2023
2- Vote des tarifs ENFANCE-JEUNESSE D 26-2023
3- Avis sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social D 27-2023
4- Décision modificative N°1 D 28-2023
5- Décision modificative N°2 D 29-2023
6- Avenants au marché de la Construction de la salle multifonction-Accueil de loisirs -Restaurant scolaire D 30-2023
7- Vote de tarifs pour la taille de haies au bord des routes et entretien de friches D 31-2023
8- Travaux : Point-à-temps, Aménagement et voirie Rue du Midi, demande de subvention D 32-2023
9- Questions diverses

1- Vote des tarifs de la salle et du cimetière D 25-2023

Mme Annick DELSAUT, adjointe, explique les faits :

Les rubriques des tarifs posent des soucis de compréhension de la part des administrés et le forfait « désinfection » n'était plus d'actualité. Il convient aussi de rajouter une contribution sur toutes les salles suite à l'augmentation de l'énergie.

Il convient donc de les revoter.

SALLE DES FÊTES			
	COMMUNE DE TAUPONT		EXTERIEUR
PÉRIODES	PARTICULIERS	ASSOCIATIONS	PARTICULIERS - ORGANISMES
		Gratuité 2 journées de location	
DEMI-JOURNÉE	50 €	25 €	65 €
JOURNÉE (9 h 00-19 h 00)	100 €	50 €	130 €
WEEK-END ou SOIRÉE	165 €	80 €	220 €
FORFAIT MENAGE 3H Si dépassement 35€/h	90€		90€
VIN D'HONNEUR	25 €	25 €	50 €
Heure en semaine (entreprise et asso)	5 €	5 €	10 €
Forfait Énergie du 01 novembre au 31 mars	30€		30€
Salle fermée pour les fêtes de fin d'année			

FOYER RURAL			
	COMMUNE DE TAUPONT		EXTERIEUR
PÉRIODES	PARTICULIERS	ASSOCIATIONS	PARTICULIERS - ORGANISMES
		Gratuité 2 journées de location	
JOURNÉE (9 h 00-19 h 00)	130 €	65 €	160 €
WEEK-END ou SOIRÉE	255 €	110 €	310 €
FORFAIT MENAGE 3H Si dépassement 35€/h	90€		90€
VIN D'HONNEUR	25 €	25 €	50 €
Forfait Énergie du 01 novembre au 31 mars	30€		30€
Salle fermée pour les fêtes de fin d'année			

PHOTOCOPIES	
Photocopie noir et blanc A4	0,20 €
Photocopie noir et blanc A3	0,30 €
Photocopie couleur A4	0,40 €
Photocopie couleur A3	0,50 €
VENTE AU DÉBALLAGE	
Vente avec étalage ou véhicules < 6.50m de long	4,50€/jour
Vente avec étalage ou véhicules > 6.50m de long	9.00€/jour
Vente semi-remorque	54€ par passage
CONCESSION AU CIMETIERE - CAVURNE	
30 ans, le mètre carré	90 €
50 ans, le mètre carré	130 €
Caveau 1 place réattribué après mise en état, hors coût de la concession de terrain	415
Caveau 2 places réattribué après mise en état, hors coût de la concession de terrain	621
Caveau 3 places réattribué après mise en état, hors coût de la concession de terrain	827
COLOMBARIUM	
10 ans	520 €

15 ans	700 €
30 ans	1 250 €
BUSES	
Buses à collets diamètre 300, le mètre (fourniture, pose (2 agents + tractopelle) et remblaiement	26 €
Hydro tube diamètre 300, le mètre, fourniture pose (2 agents + tractopelle) et remblaiement	26 €
AGENT	
1 agent à l'heure	25 €
1 agent à l'heure + 1 camion	35 €
1 agent à l'heure + 1 tracteur + 1 broyeur	41 €
SALLE DES SPORTS	
PLATEAU SPORTIF/DOJO/SALLE DE DANSE (Asso ayant leur siège social à Taupont)	GRATUIT
PLATEAU SPORTIF/DOJO/SALLE DE DANSE (Asso de Ploërmel Communauté n'ayant pas leur siège social sur Taupont)	14€/HEURE
PLATEAU SPORTIF/DOJO/SALLE DE DANSE (Asso extérieurs à Ploërmel Communauté)	16€/HEURE
SALLE DE RÉUNION (Asso extérieurs à Taupont)	8€/HEURE

M Philippe MAHIAS précise que pour le cimetière, il s'agit des prix des caveaux après les reprises de concessions.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-**D'APPROUVER** les tarifs municipaux et de les appliquer dès la rentrée 2023 (sauf pour les réservations de salles déjà signées).

-**D'APPLIQUER** l'ensemble des tarifs cités ci-dessus.

-**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2– Vote de tarifs ENFANCE-JEUNESSE D 26-2023

Mme Nathalie CHARDOLA, adjointe, explique :

Suite à la commission Enfance-Jeunesse du 4 avril 2023, il a été convenu de retravailler les tarifs de cantine notamment afin de poursuivre la réglementation imposée par la loi égalim et permettre de garder une qualité de repas face à une inflation du prix des denrées. Une étude a été effectuée sur le territoire et il s'avère que même en augmentant nos tarifs nous ne sommes pas cher.

CANTINE SCOLAIRE	
Enfants de la commune, le repas	2,80 €
Enfants hors commune, le repas	3,47 €
Enfant non inscrit majoration	1.00€
Accueil à la cantine sans fourniture du repas (repas fournis par les parents sous condition de PAI) – enfant commune	1,80€
Accueil à la cantine sans fourniture du repas (repas fournis par les parents sous condition de PAI) – enfant hors commune	2,23€
Personnel communal-plateau repas	4,50€

Mme CHARDOLA ajoute que le prix réel d'un repas revient à 7.05 €(alimentation, salaires, produits ménagers...) et en ce qui concerne la majoration pour enfant non inscrit, il s'agit très souvent des mêmes familles.

Pour l'accueil périscolaire : POUR INFORMATIONS :

- Pour le 2ème enfant scolarisé sur la commune : réduction de 5%
- Pour le 3ème enfant scolarisé sur la commune : réduction de 10%

Rappel des Tarifs accueil périscolaire :

Quotient Familial	0 à 600€	A
	601 à 1000€	B
	1001€ et +	C

	A	B	C
0h30	0.65 €	0.70 €	0.75 €
1h00	1.50 €	1.55 €	1.60 €
1h30	1.75 €	1.80 €	1.85 €
2h00	2.00 €	2.05 €	2.10 €
2h30	2.20 €	2.25 €	2.30 €

Les absences non-prévenues, seront facturées à hauteur du montant de la première demi-heure selon le quotient familial (0,65€,0,70€ et 0,75€).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-D'APPROUVER les tarifs municipaux dès la rentrée de septembre 2023.
-D'APPLIQUER l'ensemble des tarifs cités ci-dessus.

-**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

3- Avis sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social D 27-2023

Monsieur Hervé LE GAL, adjoint informe que Ploërmel communauté sollicite l'avis du conseil municipal sur,

La procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs a été engagée par délibération du conseil communautaire de Ploërmel Communauté en date du 28 juin 2022.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la loi Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014, dite loi ALUR, laquelle prévoit la mise en place d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) à l'échelle de l'EPCI pour une durée de 6 ans.

Ainsi, le Plan Partenarial de Gestion de la Demande concerne l'ensemble des demandeurs de logement social de Ploërmel Communauté. Il a pour objectifs de :

- Participer à la déclinaison des orientations d'attribution définies par la Conférence Intercommunale du Logement ;
- Mettre en œuvre le droit à l'information du public et des demandeurs de logement social ;
- Apporter de la lisibilité et de la transparence dans les processus d'attribution des logements sociaux et mettre en place un système de cotation de la demande de logement social
- Organiser la gestion partagée des demandes de logement social à l'échelle intercommunale

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information. Conformément au décret n°2015-524 du 12 mai 2015, il doit traiter de :

- La mise en œuvre d'un service d'information et d'accueil des demandeurs ;
- L'enregistrement de la demande ;
- Le contenu de l'information diffusée aux demandeurs ;
- L'estimation du délai d'attente moyen pour obtenir un logement locatif social ;
- La mise en place d'un dispositif de gestion partagée de la demande locative sociale ;
- Les modalités de qualification du parc social ;
- La mise en place d'un dispositif de cotation de la demande.
- Les moyens pour favoriser les mutations internes ;
- Les situations des demandeurs qui justifient un examen particulier ;
- Les conditions de réalisation des diagnostics sociaux et de mobilisation des dispositifs d'accompagnement social favorisant l'accès et le maintien dans le logement.

Vu l'avis favorable de la Conférence Intercommunale du Logement réunie en séance plénière le 27 octobre 2022

Vu le projet de Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDLSID) tel que présenté en annexe ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **de VALIDER** la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs a été engagée par délibération du conseil communautaire de Ploërmel Communauté en date du 28 juin 2022.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

4- Décision modificative N°1 D 28-2023

Monsieur Philippe MAHIAS, adjoint explique :

Le mandat N°325, bordereau 86 d'un montant de 8035.25 € a été émis à destination de Ploërmel communauté alors qu'il aurait dû être adressé à Ploërmel ville au cours de l'année 2022 au compte 70688.
Nous devons effectuer un titre annulatif afin de pouvoir réémettre un nouveau à destination du bon tiers.
Ainsi nous devons procéder à des ouvertures de crédits équilibrées au budget primitif de 2023 en dépense de fonctionnement au compte 673 pour un montant de 8100.00 € et en recette de fonctionnement au 752 pour un montant de 8100.00 €.

Section Fonctionnement-Dépenses		***Inscrit au BP 2023***	***Nouvelle proposition***	***Situation avec DM***
		Chapitre 67 -		
Compte 673- Titres annulés (sur exercice antérieur)		- €	8100.00 €	8100.00 €
Section Fonctionnement-Recettes-		***Inscrit au BP 2023***	***Nouvelle proposition***	***Situation avec DM***
		Chapitre 75 -		
Compte 752 (Revenus des immeubles non affectés à des activités professionnelles)		17 471.00 €	8100.00 €	25 571.00 €

M le Maire explique qu'il s'agit de la facturation pour les locations à la salle des sports.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **ADOPTER et ACCEPTE D'APPORTER** au budget primitif 2023 des ouvertures de crédits équilibrées au budget primitif de 2023 en dépense de fonctionnement au compte 673 pour un montant de 8100.00 € et en recette de fonctionnement au 752 pour un montant de 8100.00 €.

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire *à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.*

5- Décision modificative N°1 D 29-2023

Monsieur Philippe MAHIAS, adjoint explique :

La décision modificative concerne l'intégration des frais d'études.
Ainsi tant que les travaux n'ont pas débutés, les frais d'études sont mandatés au compte 203. Au démarrage des travaux, il nous faut les intégrer au compte 23 ou 21 ce qui permet de les rendre éligibles au FCTVA.

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
Chapitre	Compte	Montant	Observations	Chapitre	Compte	Montant	Observations
041	231	232 473,24		041	203	242 967,79	
041	212	1 200,00					
041	2111	1 176,00					
041	2131	1 353,17					
041	21568	6 765,38					
				021			Virement de la section de fonctionnement
TOTAL DEPENSES INV =		242 967,79		TOTAL RECETTES INV =		242 967,79	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'ADOPTER et D'ACCEPTER D'APPORTER** au budget primitif 2023 en section d'investissement l'intégration des frais d'études en ce qui concerne les travaux qui ont débutés et suivant les comptes mentionnés dans le tableau ci-dessus pour un montant de 242 967.79 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

6- Avenants au marché de la Construction de la salle multifonction-Accueil de loisirs -Restaurant scolaire D 30-2023

Monsieur Philippe MAHIAS, adjoint explique :

Dans le cadre de la construction de la salle multifonction, du pôle enfance jeunesse et du restaurant scolaire, des réajustements sont nécessaires.
Ainsi afin de prendre en compte les modifications de certaines caractéristiques techniques du projet, le montant des marchés a été réajusté par des avenants.
Vu la délibération N° 05-2022 autorisant la construction d'une salle polyvalente- d'un restaurant scolaire et d'un pôle enfance jeunesse, 6 avenants sont proposés dans le cadre de ce marché.
Un tableau des plus et moins-values est donc présenté par la maîtrise d'œuvre ainsi que la maîtrise d'ouvrage de la manière suivante :

Numéro option		Total	Prix du marché (AE)	Total avec options	Montant facturé hors révision)
LOT 01 TERRASSEMENTS - VRD - RESEAUX - BROCELIANDE T		0,00 €	202 900,00 €	202 900,00 €	52 250,93 €
					33 313,19 €
					18 937,74 €
LOT 02 ESPACES VERTS - DUVAL PAYSAGE		0,00 €	17 602,49 €	17 602,49 €	0,00 €
LOT 03 GROS ŒUVRE - MAHO		0,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	435 662,61 €
	Décaissé en cuisine pour mise en place de chambres froides				1 439,72 €
					70 938,95 €
					137 515,48 €
					122 955,40 €
					102 813,06 €
LOT 04 CHARPENTE BOIS - ACM		1 776,00 €	79 000,00 €	80 776,00 €	10 894,40 €
	augmentation des poutres LG	1 776,00 €			10 894,40 €

LOT 05 CHARPENTE METALLIQUE - CONSTRUCTIONS MARTIN		0,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €	0,00 €

LOT 06 ETANCHEITE - DUVAL ETANCHEITE		0,00 €	210 000,00 €	210 000,00 €	0,00 €

LOT 07 MEXT ALU - ALUMINIUM DE BRETAGNE		0,00 €	143 217,00 €	143 217,00 €	0,00 €

LOT 08 SERRURERIE METALLERIE - LORANS LAMOUR		0,00 €	25 130,65 €	25 130,65 €	0,00 €
	suppression de 2 VB/VH de 300/300				

LOT 09 MENUISERIE INTERIEURE PARQUET - THETHIOT		24 947,88 €	198 866,67 €	223 814,55 €	0,00 €
1	mise en place d'un habillage bois dans la salle 01 et 02	24 947,88 €	avenant en cours		

LOT 10 MURS MOBILES - ALGAFLEX		0,00 €	87 000,00 €	87 000,00 €	0,00 €

LOT 11 CLOISONNEMENT - RAULT		-33 308,80 €	163 500,00 €	130 191,20 €	0,00 €
1	suppression doublage placo dans la salle de spectacle	-34 768,38 €			
	rajout plaque de plâtre pour fermeture du doublage	1 459,58 €			

LOT 12 REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE - MOISAN		0,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	0,00 €

LOT 13 PLAFONDS SUSPENDUS - GAUTHIER		0,00 €	40 900,00 €	40 900,00 €	0,00 €

LOT 14 PEINTURE - NETTOYAGE - JCD		-1 712,52 €	34 816,61 €	33 104,09 €	0,00 €
	suppression peinture sur doublage createx supprimé	-1 712,52 €			

LOT 15 EQUIPEMENTS DE CUISINE - PRO CUISINE SERVICES		-1 285,65 €	192 630,48 €	191 344,83 €	0,00 €
1	rajout four	14 087,28 €			
	rajout vasque	2 814,73 €			
	Suppression matériel	-18 187,66 €			

LOT 16 PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VENTILATION - AL		3 527,00 €	328 000,00 €	331 527,00 €	51 022,90 €
2	sèche mains (2U)	2 426,00 €			4 984,00 €
1	cuvette baby suspendues	1 101,00 €			46 038,90 €

LOT 17 ELECTRICITE COURANTS FAIBLES - EA2I		-1 045,40 €	194 981,00 €	193 935,60 €	0,00 €
	Suppression du logiciel de gestion du contrôle d'accès	-1 045,40 €			

M Philippe MAHIAS précise qu'il y aura encore des réajustements.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** *les 6 avenants énumérés dans le tableau ci-dessus.*
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire *à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.*

7- DON GROUPAMA D 31-2023

Monsieur Jean-Charles SENTIER, adjoint explique :

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec Groupama Loire Atlantique pour une mutuelle communale, il a été convenu que ce dernier reverse à la commune sous forme de don 15.00 € par dossier signé. Ainsi 10 dossiers ont été contacté sur la commune, ce qui ramène le montant du don à 150.00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** le don suivant :

La somme de 150.00 € de la part de Groupama Loire Atlantique.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire et à créditer au budget principal le montant alloué du don.

8- Travaux : Point-à-temps, Aménagement et voirie Rue du Midi, demande de subvention D 32-2023

Monsieur Philippe MAHIAS, adjoint explique :

Suite à la commission travaux/appel d'offres du 27 juillet 2023, différents sujets ont été abordés :

1. Le point-à- temps automatique :
   3 plis ont été ouverts avec les entreprises suivantes
   -Brocéliande TP
   -EUROVIA
   -EIFFAGE
   Les entreprises EUROVIA ainsi qu'EIFFAGE ont des offres totalement similaires. Il a été décidé de lancer une négociation auprès de ces 2 entreprises les moins-disantes.

2. Aménagement RUE DU MIDI et la VOIRIE : 2 devis pour 2 entreprises ont été proposés:
   -BROCÉLAINDE TP
   -COLAS
   Le total des 2 devis de l'entreprise BROCÉLIANDE TP s'élève à un montant de 49 662.00 HT soit 59 594.40 € TTC

Le total des 2 devis de l'entreprise COLAS s'élève à un montant de 48 221.85 € soit 57 866.22 € TTC
Après vérification et uniformisation des prix unitaire hors option, l'aménagement de la rue du midi et la voirie sont accordés à l'entreprise COLAS.
Une réunion de concertation pour validation définitive du projet sera effectuée en septembre avec les riverains.

3- CONSIDERANT les projet de travaux suivants :

- Aménagement de la rue du midi, le PONANT
- Réfection de voiries et travaux de sécurisation

CONSIDERANT que ces projets sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat (DETR et DSIL), le Conseil Départemental;

ENTENDU la proposition de Monsieur le Maire de solliciter ces financeurs,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **AUTORISE Monsieur le Maire** à solliciter des subventions auprès de ces financeurs pour les projets ci-dessus,
- **RELANCE le PATA** auprès des 2 entreprises les moins-disantes.
- **DE VALIDER** les décisions prises en commission travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

10- QUESTIONS DIVERSES

- **LE PONANT : en qui concerne l'aménagement du PONANT, le début des travaux est prévu pour ce début d'automne.**
- **ARGENT DE POCHE : 12 jeunes ont travaillé en juillet et 13 en août sont prévus. Les élus qui souhaitent encadrer les jeunes peuvent contacter la mairie.**
- **OCTOBRE ROSE le 6 octobre : la manifestation est donc à nouveau organisée, le bonhomme sera réinstallé, un madison sera effectué, le CME participe à cette organisation afin de développer ce temps fort.**
- **FORUM DES ASSOCIATIONS : il aura lieu le samedi 26 août, un stand municipal va être crée.**
- **OSTHÉOPATHE : une demande d'installation d'une ostéopathe a été faite. Une recherche de logement ou autre solution est en cours de réalisation.**
- **PANNEAU POCKET : la publicité pour ce nouveau mode de communication se poursuit. Des flyers vont être distribués dans les commerces...Presque 200 adeptes se sont inscrits.**
- **E-STATION : mise en place d'un accord pour le moment d'installation d'une borne de recharge et de casiers de livraison de colis (amazone par exemple).**

La séance a été clôturée à 20 h 00

M Philippe MAHIAS

Pour Le Maire
L'adjoint délégué